CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

LES AVOCATS

Certificat de spécialisation

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 12-1 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment ses articles 86 à 92-8 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 fixant la liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2023 fixant les modalités de l'entretien de validation des compétences professionnelles en vue de l'obtention d'un certificat de spécialisation ;

Vu la délibération du jury de spécialisation du 26 mars 2026

Le certificat de spécialisation en
DROIT COMMERCIAL, DES AFFAIRES ET DE LA CONCURRENCE

est délivré à :

Monsieur Pierre-Yves SAMSON

Avocat au barreau de Paris

Fait à Paris le 30 mars 2026

SPÉCIALISTE

La Présidente
du Conseil national des barreaux

(Il ne peut être délivré aucun duplicata de ce certificat)